



Travaux dans copropriété

Par **ROYAT63130**, le **06/10/2022 à 18:12**

BonjourrrrrNous possédons un studio dans une copriété. Ce studio était loué mais le locataire vient de partir nous avons été contraints d'effectuer le DPE qui a classé l'appartement en "G" à cause d'un chauffage au fioul et d'un bâtiment non isolé par l'extérieur.rnrnNous avisageons de vendre ce bien mais cela nous est imopssible au vu de cette classification.rnrnQuelle attitude pouvons nous prendre face aux autres propriétaires qui ne veulent pas effectuer de travaux?rnrnMerci de votre réponse.

Par **Lag0**, le **06/10/2022 à 18:33**

[quote]rnrnNous avisageons de vendre ce bien mais cela nous est imopssible au vu de cette classification.rnrn[/quote]rnrnBonjour,rnrnPourquoi dites-vous que la vente est impossible ? Il n'est pas interdit de vendre un bien classé G.

Par **TIROIR**, le **10/10/2022 à 07:45**

Bonjour , rnrn rnrn je fais suite à ma question et votre réponse , vu que les copropriétaires refusent de faire les travaux concernant : la chaudière fioul vétuste et l'isolation thermique par l'extérieure selon les nouvelles lois nous ne pouvons pas louer ce studio car il est trop énergivore supérieur soit pas au-dessus de 450 kwh m2 et nous sommes à 520 kwh m2 selon la nouvelle disposition pour janvier 2023 ce fait pas d'acheteur pour faire de la location .Quelle serait la pression que l'on pourrait entreprendre pour que tous les propriétaires soient ok pour les travaux .rnrn Merci de votre réponse très attendue

Par **nihilscio**, le **10/10/2022** à **10:44**

Bonjour,rnrnVous ne pouvez contraindre les copropriétaires à faire des travaux d'isolation.
Cela fait partie des vicissitudes de la copropriété.rnrnMais vu le prix du fioul, ils vont bien finir
un jour par décider d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment.